



VULLIENS

PREAVIS MUNICIPAL NO 2023/05

DEMANDE DE CREDIT DE CHF 542'000.00 REFECTION DE CHEMINS AGRICOLES – ETAPE 1 AF

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Introduction

Les ouvrages d'infrastructures ayant une vocation agricole peuvent faire l'objet de subventions à titre d'améliorations foncières (AF).

La condition à une entrée en matière pour le subventionnement de ces chemins et collecteurs est de mener une étude sur l'entier de la Commune, avec une vision à 15 ans.

Le but est de faire un diagnostic des ouvrages existants, d'inventorier tous les travaux à réaliser et d'en sortir une estimation des coûts. Ainsi il est possible de planifier les travaux, en définissant des degrés d'urgence.

Dans le cadre de cette étude préliminaire, une visite systématique des 19,2 km de chemins agricoles a été réalisée, avec un relevé des détériorations. Une campagne de contrôles caméra des collecteurs a également été menée sur environ 730 m.

A l'issue de cette étude, une expertise fédérale a eu lieu le 22 avril 2021, qui a permis de déterminer quels objets sont pris dans le subventionnement et à quelle condition, ainsi que de définir les étapes de travaux. Par suite de cette expertise, le dossier a été mis à jour et mis en consultation auprès des services cantonaux concernés qui ont transmis leur préavis.

Trois étapes de travaux ont été définies. Le présent préavis concerne plusieurs ouvrages de la première étape.

Entre-temps, deux chantiers de travaux urgents ont déjà été entrepris, qui ont été au bénéfice d'une autorisation de mise en chantier anticipée.

Il s'agit premièrement de la mise à ciel ouvert de la Tuayrette et du collecteur juste en amont, dans le secteur de la déchetterie, qui ont fait l'objet du préavis n°2021-06.

Deuxièmement, il s'agit de la réfection d'un tronçon présentant un affaissement au chemin de la Planche. Ces travaux ont été pris en charge par le compte d'entretien courant.

Il y a un troisième chantier qui est subventionné, mais qui ne fait pas l'objet du présent préavis ; il s'agit de la mise en place d'un nouveau collecteur d'eaux claires tout au Nord de la Commune, qui reprend les eaux provenant du hameau et du chemin de Bressonnaz-Dessus et permet de diminuer drastiquement les risques d'inondations à Bressonnaz-Dessous.



Description du projet

Les travaux prévus dans le présent préavis représentent environ 373 m de chemins communaux et 340 m de collecteurs communaux.

Les élargissements prévus des chemins demeurent dans le domaine public, dont la largeur est de 4 mètres en général.

Chemins et collecteurs envisagés :

Chemin 410 - "Seppey"

- Caractéristiques : Chemin en bitume de 3.00 m de largeur, longueur 88 mètres
- Travaux : Démolition du revêtement bitumineux existant et évacuation, terrassement de part et d'autre du chemin et mise en place de grave pour renforcer les côtés du chemin, couche de réglage et pose d'une couche de revêtement bitumineux, largeur 3m.
- Evacuation des eaux : Nouvelle grille et pose d'une canalisation sur une longueur de 42 mètres, mise en place de boudins en bitume pour éviter l'infiltration de l'eau du chemin dans la zone de protection des eaux souterraines.
- Remarque: Ce chemin est situé en Secteur S de protection des eaux.

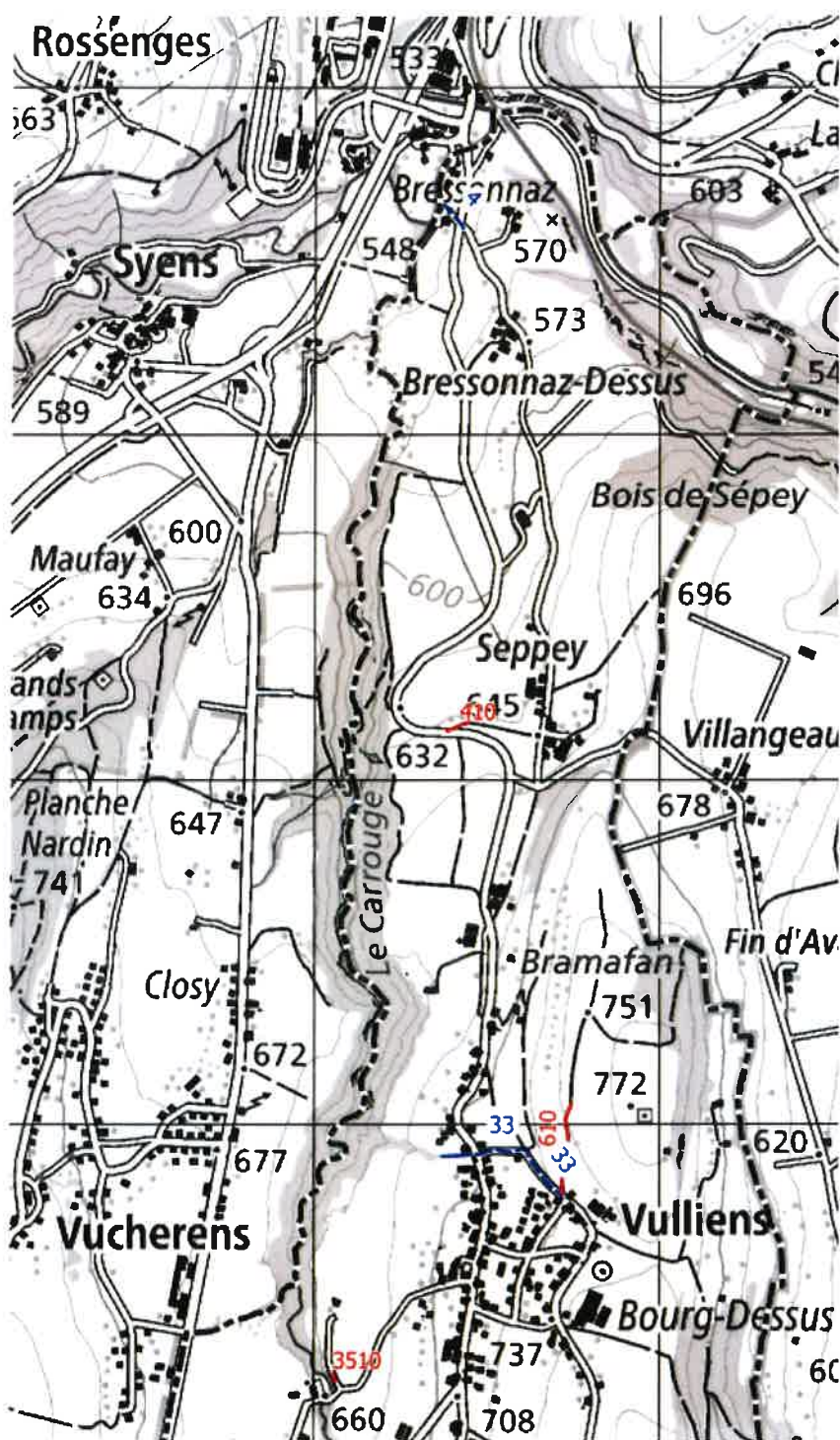
Chemin 610 - "Les Roches"

- Caractéristiques : Chemin en gravelé avec un coffre de 3.20 m de largeur, longueur 285 mètres
- Travaux : Terrassement de part et d'autre du chemin et mise en place de grave pour renforcer les côtés du chemin, couche de réglage et pose d'une nouvelle dalle en béton (épaisseur 16cm), largeur 3m.
- Evacuation des eaux : Mise en place d'une bordure en béton pour la partie supérieure, réfection des appels d'eau. Pour la partie inférieure, curage du canal et mise en place d'enrochements par endroits pour casser la vitesse de l'eau.

Collecteur 3.3 - "Les Brêts"

- Caractéristiques : Collecteur en béton de diamètre 200 et 250 mm, d'une longueur de 340 m
- Travaux : Remplacement du collecteur avec un nouveau en PP-HM (Polypropylène) de diamètre 315mm.
- Evacuation des eaux : Mise en place de nouvelles gueules de loup et appels d'eau.
- Remarque : Le collecteur existant a un diamètre insuffisant par rapport au débit qu'il doit absorber. Le but est de capter l'eau le plus en amont possible et d'orienter les eaux selon un autre cheminement afin de minimiser les inondations dans le milieu bâti. Ce collecteur est connecté à celui réalisé en 2022 le long de la déchèterie, qui se jette dans le nouveau ruisseau mis à ciel ouvert.

./.



Le collecteur n°4 et le chemin n°3510 ainsi qu'une partie du collecteur 33 sont déjà financés dans le cadre d'un autre préavis car il s'agissait de travaux urgents (préavis n°2023/03 Collecteur Bressonnaz-Dessous)



Préavis municipal n° 2023/05 – demande de crédit de CHF 542'000.00 pour la réfection de chemins agricoles – Etape 1 AF

Coûts

Les coûts des travaux sont basés sur des prix de travaux similaires effectués ces dernières années :

DEVIS ESTIMATIF			
1.	Travaux de génie civil	fr.	405'700.-
2.	Travaux laboratoire routier	fr.	1'000.-
3.	Honoraires et frais	fr.	48'680.-
4.	Travaux géométriques	fr.	4'500.-
4.	Indemnités pour pertes de cultures	fr.	2'800.-
5.	Divers et imprévus	fr.	40'570.-
MONTANT TOTAL DES TRAVAUX (HT)		fr.	503'250.-
TVA 7.7 %		fr.	38'750.-
MONTANT TOTAL (TTC)		fr.	542'000.-

Compte tenu que tous les objets sont situés en zone de plaine, le taux de subventionnement se monte à 57%. Cependant, tous les ouvrages ne sont pas subventionnés en plein, car cela dépend de leur utilité pour l'agriculture. Les subventions à titre d'améliorations foncières versées par le Canton et la Confédération sont estimées à CHF 280'000.00 TTC. Ceci implique que le montant finalement à la charge de Vulliens est estimé à **CHF 262'000.00 TTC**.

Financement

Le financement de ces travaux sera assuré par reprise au fonds de réserve « travaux et rénovations futurs » 2820.01 dont le solde au 31.12.2022 s'élève à CHF 700'350.05. La dépense sera comptabilisée sur les routes par le compte d'investissement 430.501.00. La subvention cantonale, lors de son encaissement, viendra reconstituer la réserve « travaux et rénovations futurs ».

Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité souhaite vivement que le Conseil général donne son aval aux conclusions qui suivent, sur la base des éléments d'information qui précèdent et du contenu des rapports de commissions.

Les dépenses seront financées et amorties par les services selon le décompte final à établir à l'échéance des travaux.

Cela étant, la Municipalité vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

./.



LE CONSEIL GENERAL DE VULLIENS

- vu le préavis de la Municipalité,
 - ouï le rapport de la commission nommée pour cet objet, comme celui de la commission des finances,
 - attendu que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour de la présente séance,
1. **autorise formellement la Municipalité à faire entreprendre les travaux de réfection de chemins agricoles – étape 1 AF,**
 2. **accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 542'000.00, TVA incluse,**
 3. **prend acte que la dépense totale sera amortie au fur et à mesure des possibilités des comptes communaux, avec une durée maximale de trente ans.**

Au nom de la Municipalité

Le Municipal responsable
Gaël Manigley

Le Syndic
Olivier Hähni



La Secrétaire
Nicole Matti

Adopté par la Municipalité en séance du 15 mai 2023